



Solde de paiement à la fin des travaux non conformes

Par Tchitchifr, le 08/04/2010 à 20:42

Bonjour,

Je suis en train de faire changer toutes mes menuiseries. La fin des travaux est prévue pour demain.

Cependant, une des fenêtre n'est pas conforme au devis établi (type de vitrage, poignée, barillet, charnière).

L'artisan qui procède à l'installation est d'accord avec mes revendications mais veut me faire signer demain un PV de réception des travaux avec toutes mes réserves notées dessus. je suppose qu'il va aussi me demander de régler le solde de ce que je lui dois.

Dois-je signer ce PV sachant qu'il reste une fenêtre non conforme, et surtout, **est-ce que je peux ne pas lui régler la totalité de ce que je lui dois** tant que le nécessaire n'a pas été fait pour que tout soit conforme au devis établi.

Merci pour votre réponse